



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N° 145-09-2017

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIZIER
DER ET BLAISE – AFFECTATION GLOBALE DES RESULTATS CUMULES 2016 DES
EX-INTERCOMMUNALITES**

Rapporteur : M. GARET

Vu les articles L.1612-12, L.2121-31 et L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°74-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget de la communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, affectant, d'une part, le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 662 442,53 € en recette, au compte 001 « résultat d'investissement reporté », et, d'autre part, le résultat partiel de l'excédent de la section de fonctionnement pour 3 671 156,96 € au compte de recettes 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », et le solde pour 3 204 881,79 € en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°82-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget de la communauté de Communes du Pays du Der, affectant, d'une part, le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 378 104,18 € en recette, au compte 001 « résultat d'investissement reporté », et, d'autre part, le résultat partiel de l'excédent de la section de fonctionnement pour 327 532,88 € au compte de recettes 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », et le solde pour 32 456,41 € en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°90-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget de la communauté de Communes de la Vallée de la Marne, affectant, d'une part, le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 368 454,12 € en recette, au compte 001 « résultat d'investissement reporté », et, d'autre part, le résultat partiel de l'excédent de la section de fonctionnement pour 1 372 645,46 € au compte de recettes 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°46-03-2017 du 27 mars 2017 portant adoption du budget primitif 2017 et reprenant par anticipation 3 158 613,91 € sur le résultat 2016 de fonctionnement,

Suite à l'adoption des comptes administratifs des trois intercommunalités préexistantes ayant fait l'objet d'un vote distinct par le conseil communautaire, et compte tenu de leur fusion au 1^{er} janvier 2017, il convient à présent, d'entériner, par une délibération unique et globale, l'affectation des résultats cumulés.

Ainsi les résultats cumulés des 3 ex-intercommunalités sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	43 854 712,00
Dépenses de l'exercice	<u>-41 094 396,50</u>
résultat de l'exercice	<u>2 760 315,50</u>
résultat reporté	<u>5 850 215,00</u>
résultat de clôture	8 610 530,50

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	10 664 903,62
Dépenses de l'exercice	-8 435 918,11
<i>résultat de l'exercice</i>	2 228 985,51
résultat reporté	<u>-819 984,68</u>
résultat de clôture	1 409 000,83
restes à réaliser dépenses	-7 815 092,73
restes à réaliser recettes	<u>954 175,31</u>
Besoin total de financement	-5 451 916,59

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats cumulés ci-dessus de l'exercice 2016 des 3 ex-intercommunalités,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement en recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 1 409 000.83 €,
- d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur du besoin total de financement soit de 5 451 916.59 €, sachant que le solde de 3 158 613.91 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté ou anticipé » et qu'il a été repris en totalité lors du vote du budget primitif 2017.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIZIER, DER & BLAISE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017

Rapporteur : M. GARET

Vu les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°74-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget de la communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise

Vu la délibération du Conseil communautaire n°82-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget de la communauté de Communes du Pays du Der,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°90-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget de la Communauté de Communes de la Vallée de la Marne,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°77-06-2017 du 24 juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget annexe de la Zone de Référence, affectant, le résultat de l'excédent de la section de fonctionnement en totalité au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise pour 1 149 373,22 € en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°46-03-2017 du 27 mars 2017 portant adoption du budget primitif 2017 et reprenant par anticipation 3 158 613,91 € sur le résultat 2016 de fonctionnement,

Vu la délibération du 29 Septembre 2017 affectant les résultats cumulés 2016 des ex-intercommunalités,

La présente décision modificative N°3 de l'exercice 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise a pour objet :

- ✓ de reprendre les différents résultats arrêtés aux Comptes Administratifs 2016,
- ✓ d'intégrer les reports 2016 en section d'investissement au Budget 2017,
- ✓ de compléter ou d'ajuster les crédits adoptés lors du Budget Primitif 2017,

Les reports et ajustement s'équilibrent en recettes et en dépenses à hauteur de :

- ✓ 1 149 373,22 euros pour la section de fonctionnement.
- ✓ 8 964 465,95 euros pour la section d'investissement

Soit un total de 10 113 839,17 euros suivant le détail par chapitre et par section ci-dessous

PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT (détaillée en pièce jointe)

Chapitres avec libellés		DEPENSES		
		REPORTS 2016	AJUSTEMENTS 2017	TOTAL
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
011	charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	charges de personnel et frais assimilés.	0,00	0,00	0,00
65	autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00

66	charges financières	0,00	0,00	0,00
67	charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
042	<i>opérations d'ordre de transfert en sect.</i>	0,00	0,00	0,00
002	résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
Chapitres avec libellés		RECETTES		
		REPORTS 2016	AJUSTEMENTS 2017	TOTAL
013	atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	produits des services du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00
73	impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75	autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
042	<i>opérations d'ordre de transfert en sect.</i>	0,00	0,00	0,00
002	résultat reporté	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
	TOTAUX	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22

SECTION D'INVESTISSEMENT (détaillée en pièce jointe)

Chapitres avec libellés		DEPENSES		
		REPORTS 2016	AJUSTEMENTS 2017	TOTAL
20	immobilisations incorporelles	352 152,10	0,00	352 152,10
204	subventions d'équipement versées	1 134 496,66	0,00	1 134 496,66
21	immobilisations corporelles	683 382,98	0,00	683 382,98
23	immobilisations corporelles en cours	5 612 640,62	1 149 373,22	6 762 013,84
16	emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
13	dotations et participations	32 420,37	0,00	32 420,37
18	compte de liaison – budgets annexes	0,00	0,00	0,00
26	titres de participations	0,00	0,00	0,00
27	dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00
040	<i>opérations d'ordre de transfert entre sect.</i>	0,00	0,00	0,00
001	résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	7 815 092,73	1 149 373,22	8 964 465,95
Chapitres avec libellés		RECETTES		
		REPORTS 2016	AJUSTEMENTS 2017	TOTAL
13	subventions d'investissement reçues	751 575,31	0,00	751 575,31
16	emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
10	dotations, fonds divers et réserves	106 000,00	5 451 916,59	5 557 916,59
23	immobilisations corporelles en cours	10 000,00	0,00	10 000,00
27	autres immobilisations financières	86 600,00	0,00	86 600,00
021	<i>virement de la section d'investissement</i>	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
040	<i>opérations d'ordre de transfert entre sect.</i>	0,00	0,00	0,00
001	résultat reporté ou anticipé	0,00	1 409 000,83	1 409 000,83
	TOTAUX	954 175,31	8 010 290,64	8 964 465,95

Le détail des comptes par nature est fourni en pièces annexes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre la présente décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2017 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Il est précisé, par ailleurs, que celle-ci est annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

**BALANCE GENERALE PAR CHAPITRE SECTION D'INVESTISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Maire François GILTON
Le Directeur Général des Services
Pierre-André DIZIER
Der & Blaise



CHAPITRES AVEC LIBELLES	DEPENSES INVESTISSEMENT		
	REPORTS 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
001 résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20 immobilisations incorporelles	352 152,10	0,00	352 152,10
204 subventions d'équipement versées	1 134 496,66	0,00	1 134 496,66
21 immobilisations corporelles	683 382,98	0,00	683 382,98
23 immobilisations corporelles en cours	5 612 640,62	1 149 373,22	6 762 013,84
13 subventions d'investissement	32 420,37	0,00	32 420,37
16 emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18 compte de liaison - budgets annexes	0,00	0,00	0,00
26 titres de participations	0,00	0,00	0,00
27 dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
Sous - total dépenses réelles	7 815 092,73	1 149 373,22	8 964 465,95
040 opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
Sous - total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	7 815 092,73	1 149 373,22	8 964 465,95

**BALANCE GENERALE PAR CHAPITRE SECTION D'INVESTISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

	RECETTES INVESTISSEMENT		
	REPORTS 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
001	0,00	1 409 000,83	1 409 000,83
10	106 000,00	5 451 916,59	5 557 916,59
13	751 575,31	0,00	751 575,31
16	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00
23	10 000,00	0,00	10 000,00
26	0,00	0,00	0,00
27	86 600,00	0,00	86 600,00
Sous - total recettes réelles	954 175,31	6 860 917,42	7 815 092,73
021	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
040	0,00	0,00	0,00
Sous - total recettes d'ordre	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
TOTAUX	954 175,31	8 010 290,64	8 964 465,95

**EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ST DIZIER DER ET BLAISE
DETAIL DES REPORTS ET AJUSTEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<i>Nature</i>	<i>Reports</i>	<i>DM</i>	<i>Total reports + DM</i>	<i>Observations</i>
Rubrique 01 - Opérations non ventilables	536 646,66	-	536 646,66	
001 Résultat d'investissement reporté	-	-	-	
2041412 Bâtiments et Installations	536 646,66	-	536 646,66	
238 Avances sur marchés	-	-	-	
Rubrique 020 - Administration Générale	238 259,86	-	238 259,86	
202 Frais liés aux documents d'urbanisme	81 828,10	-	81 828,10	
2031 Frais d'études	21 054,00	-	21 054,00	
2033 Frais d'insertion	3 500,00	-	3 500,00	
20422 Bâtiments et Installations	68 000,00	-	68 000,00	
2051 Concess. et droits similaires; brevets et licences	1 068,00	-	1 068,00	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	56 742,56	-	56 742,56	
21568 Autres matériels & outillages pour incendie	-	-	-	
2184 Mobilier	6 067,20	-	6 067,20	
2188 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	
Rubrique 0200 - Trésorerie de Wassy	4 000,00	-	4 000,00	
2031 Frais d'études	-	-	-	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	4 000,00	-	4 000,00	
Rubrique 30 - Services communs	243,46	-	243,46	
2184 Mobilier	243,46	-	243,46	
Rubrique 311 - Conservatoires	3 140,25	-	3 140,25	
2051 Concess. et droits similaires; brevets et licences	3 031,25	-	3 031,25	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	-	-	-	
2188 Autres immobilisations corporelles	109,00	-	109,00	
Rubrique 313 - Théâtre de la Forgerie	12 344,00	-	12 344,00	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	7 000,00	-	7 000,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	5 344,00	-	5 344,00	
Rubrique 314 - Cinéma et autres salle de spectacle	114 992,00	-	114 992,00	
2317 Immo Corporelles reçues au titre de mise à disp	114 992,00	-	114 992,00	
Rubrique 321 - Médiathèques	100 272,51	-	100 272,51	
1322 Reversement sur DGD DRAC	32 420,37	-	32 420,37	
2031 Frais d'études	-	-	-	
2051 Concess. et droits similaires; brevets et licences	33 360,54	-	33 360,54	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	33 750,00	-	33 750,00	
2183 Matériel de bureau et informatique	741,60	-	741,60	
2184 Mobilier	-	-	-	

<i>Nature</i>	<i>Reports</i>	<i>DM</i>	<i>Total reports + DM</i>	<i>Observations</i>
Rubrique 322 - Metallurgic Park	69 143,80	-	69 143,80	
2051 Concess. et droits similaires; brevets et licences	1 500,00	-	1 500,00	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	2 617,80	-	2 617,80	
2138 Autres constructions	27 000,00	-	27 000,00	
2183 Matériel de bureau et informatique	-	-	-	
2188 Autres immobilisations corporelles	38 026,00	-	38 026,00	
Rubrique 324 - Entretien du Patrimoine culturel	23 909,91	-	23 909,91	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	23 909,91	-	23 909,91	
Rubrique 411 - Salle de sport, Gymnases	1 389 105,00	-	1 389 105,00	
2313 Constructions	1 389 105,00	-	1 389 105,00	
Rubrique 413 - Piscines	1 530 000,00	1 149 373,22	2 679 373,22	
2138 Autres constructions	20 000,00	-	20 000,00	
2313 Modernisation centre nautique	1 500 000,00	1 149 373,22	2 649 373,22	
238 Avances versées sur commandes Immo. Corp.	10 000,00	-	10 000,00	
Rubrique 524 - Aires d'accueil des gens du voyage	98 004,05	-	98 004,05	
165 Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	
2128 Autres agencements et aménagements	678,72	-	678,72	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	97 325,33	-	97 325,33	
Rubrique 64 - Structures multi accueil	9 876,00	-	9 876,00	
20421 Biens Mobiliers, Matériels et Etudes	1 750,00	-	1 750,00	
2051 Concess. et droits similaires; brevets et licences	5 126,00	-	5 126,00	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagement	3 000,00	-	3 000,00	
2152 Installations de voirie	-	-	-	
2183 Matériel de bureau et informatique	-	-	-	
2184 Mobilier	-	-	-	
2188 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	
Rubrique 72 - Aide au secteur locatif	692 804,85	-	692 804,85	
2031 Frais d'études	164 704,85	-	164 704,85	
204172 Bâtiments et installations	363 100,00	-	363 100,00	
20422 Subventions aux particuliers	165 000,00	-	165 000,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	
Rubrique 70 - Services communs	8 287,08	-	8 287,08	
2031 Frais d'études	8 287,08	-	8 287,08	
Rubrique 821 - Equipements de voirie	200 137,54	-	200 137,54	
2152 Installations de voirie	26 100,00	-	26 100,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	174 037,54	-	174 037,54	
Rubrique 822 - Voies Communales et Routes	50 444,40	-	50 444,40	
2151 Réseaux de voirie	50 444,40	-	50 444,40	

Nature	Reports	DM	Total reports + DM	Observations
Rubrique 8231 - Brigade technique	8 024,47	-	8 024,47	
2152 Installations de voirie	7 631,21	-	7 631,21	
2182 Matériel de transports	320,76	-	320,76	
2158 Autres Install, Matériels et Outillage Tech	72,50	-	72,50	
Rubrique 833 - Preservation du milieu naturel	28 692,28	-	28 692,28	
2031 Frais d'études	28 692,28	-	28 692,28	
Rubrique 90 - Interventions économiques	2 442,68	-	2 442,68	
165 Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	
2115 Terrains bâtis	-	-	-	
2132 Immeubles de rapport	2 096,09	-	2 096,09	
21568 Autres matériels & outillages pour incendie	-	-	-	
2183 Matériel de bureau et informatique	346,59	-	346,59	
2184 Mobilier	-	-	-	
Rubrique 902 - Zone de référence	1 613 468,00	-	1 613 468,00	
2315 Travaux en cours	1 613 468,00	-	1 613 468,00	
Rubrique 903 - Chêne Saint Amand	10 000,00	-	10 000,00	
2152 Installations de voirie	10 000,00	-	10 000,00	
Rubrique 95 - Aide au tourisme	1 070 853,93	-	1 070 853,93	
2111 Terrains nus	13 500,00	-	13 500,00	
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	562,80	-	562,80	
2128 Autres Agencements et aménagements	920,92	-	920,92	
2135 Instal. Gén., agencements, aménagements	70 794,59	-	70 794,59	
2315 Travaux en cours	985 075,62	-	985 075,62	
238 Avances versées sur commandes	-	-	-	
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 815 092,73	1 149 373,22	8 964 465,95	

**EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ST DIZIER DER ET BLAISE
DETAIL DES REPORTS ET AJUSTEMENTS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<i>Nature</i>	<i>Reports</i>	<i>DM</i>	<i>Total reports + DM</i>	<i>Observations</i>
Rubrique 01 - opérations non ventilables	106 000,00	8 010 290,64	8 116 290,64	
001 Résultat d'investissement reporté	-	1 409 000,83	1 409 000,83	
021 Virement de la section de fonctionnement	-	1 149 373,22	1 149 373,22	
10222 FCTVA	106 000,00	-	106 000,00	
1068 Affectation résultat	-	5 451 916,59	5 451 916,59	
238 Remboursement avancé sur marchés	-	-	-	
Rubrique 020 - Administration Générale	2 240,00	-	2 240,00	
1331 DETR transférable	2 240,00	-	2 240,00	
Rubrique 311 - Conservatoires	13 300,00	-	13 300,00	
1341 DETR non transférable	13 300,00	-	13 300,00	
Rubrique 321 - Bibliothèques et médiathèques	24 987,00	-	24 987,00	
1323 FGTR	-	-	-	
1331 DETR transférable	22 887,00	-	22 887,00	
1341 DETR non transférable	2 100,00	-	2 100,00	
Rubrique 322 - Metallurgic Park	7 350,00	-	7 350,00	
1323 FGTR du département	-	-	-	
1341 DETR non transférable	7 350,00	-	7 350,00	
Rubrique 324 - Entretien du patrimoine culturel	2 535,00	-	2 535,00	
1341 DETR non transférable	2 535,00	-	2 535,00	
Rubrique 413 - Centre nautique	15 250,00	-	15 250,00	
1323 FGTR	-	-	-	
1341 DETR non transférable	5 250,00	-	5 250,00	
238 Remboursement avancé sur marchés	10 000,00	-	10 000,00	
Rubrique 524 - Aire d'accueil des gens du voyage	24 035,00	-	24 035,00	
1341 DETR non transférable	24 035,00	-	24 035,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	
Rubrique 70 - Services communs (logement)	86 600,00	-	86 600,00	
276341 Communes membres du GFP	86 600,00	-	86 600,00	
Rubrique 95 - Aide au tourisme	671 878,31	-	671 878,31	
1311 Etat et Etablissements nationaux	110 000,00	-	110 000,00	
1312 Régions	60 000,00	-	60 000,00	
1313 Département	133 806,00	-	133 806,00	
1318 Autres	19 703,31	-	19 703,31	
1321 Etat et Etablissements nationaux	-	-	-	
1322 Régions	-	-	-	
1323 Département	-	-	-	
1326 Autres établissements publics locaux	-	-	-	
1341 DETR non transférable	348 369,00	-	348 369,00	
238 Remboursement avancé sur marchés	-	-	-	
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	954 175,31	8 010 290,64	8 964 465,95	

**BALANCE GENERALE PAR CHAPITRE SECTION DE FONCTIONNEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

CHAPITRES AVEC LIBELLES	DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	REPORTS 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
002	0,00	0,00	0,00
011	0,00	0,00	0,00
012	0,00	0,00	0,00
014	0,00	0,00	0,00
022	0,00	0,00	0,00
65	0,00	0,00	0,00
66	0,00	0,00	0,00
67	0,00	0,00	0,00
68	0,00	0,00	0,00
Sous - total dépenses réelles	0,00	0,00	0,00
023	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
042	0,00	0,00	0,00
Sous - total dépenses d'ordre	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
TOTAUX	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22

**BALANCE GENERALE PAR CHAPITRE SECTION DE FONCTIONNEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

CHAPITRES AVEC LIBELLES	RECETTES FONCTIONNEMENT		
	REPORTS 2016	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
002	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
013	0,00	0,00	0,00
70	0,00	0,00	0,00
73	0,00	0,00	0,00
74	0,00	0,00	0,00
75	0,00	0,00	0,00
76	0,00	0,00	0,00
77	0,00	0,00	0,00
78	0,00	0,00	0,00
Sous - total recettes réelles	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22
042	0,00	0,00	0,00
Sous - total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	1 149 373,22	1 149 373,22

**EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ST DIZIER DER ET BLAISE
DETAIL DES AJUSTEMENTS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<i>Nature</i>	CREDITS AJUSTES	<i>Observations</i>
<i>Rubrique 01 - Opérations non ventilables</i>	1 149 373,22	
022 Dépenses imprévues	0,00	
023 Virement à la section d'investissement	1 149 373,22	
64111 Rémunération principale personnel titulaire	0,00	
65541 Contributions Syndicat Mixte Nord Haute Marne (SCOT)	0,00	
73925 Reversement sur fonds de péréquation sur ressources intercommunales et communales (FPIC)	0,00	
<i>Rubrique 02031 - Service hygiène et sécurité</i>	0,00	
6475 Médecine du travail	0,00	
<i>Rubrique 64 - Crèches et garderies</i>	0,00	
6132 Locations immobilières (Ram Brousseval)	0,00	
62878 Remboursement de frais (Ram Brousseval)	0,00	
<i>Rubrique 95 - Aides au tourisme</i>	0,00	
65541 Contribution aux organismes de regroupement	0,00	
6574 Subvention complémentaire OTSI	0,00	
<i>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	1 149 373,22	

**EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ST DIZIER DER ET BLAISE
DETAIL DES AJUSTEMENTS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<i>Nature</i>	<i>CREDITS AJUSTES</i>	<i>Observations</i>
Rubrique 01 - Opérations non ventilables	1 149 373,22	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 149 373,22	Zone de Réf
7325 FPIC	0,00	
74124 Dotation d'intercommunalité	0,00	
74126 Dotation de groupements	0,00	
74835 Compensations fiscales au titre des exonérations de la taxe d'habitation	0,00	
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 149 373,22	



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°147-09-2017

EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MAURUPT-LE-MONTOIS ET CHEMINON – CREATION DU BUDGET

Rapporteur : M. GARET

Vu l'arrêté préfectoral n°2575 du 24 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Marne et de la Communauté de Communes du Pays du Der avec extension aux communes marnaises de Cheminon et Maurupt-le-Montois,

Vu la compétence de l'intercommunalité en matière d'assainissement collectif et non collectif exercées sur le territoire des communes de Maurupt-le-Montois et Cheminon, il est nécessaire de préciser le budget sur lequel seront retracées les écritures comptables y afférant.

Le budget annexe de l'assainissement hérité de l'ex-Communauté de Communes du Pays du Der, ayant à ce jour un périmètre géographique limité au territoire de ses seules ex-communes membres, et dans l'attente des conclusions de l'étude en cours sur les modalités du transfert global de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2019, il est préférable de créer un budget annexe de l'assainissement spécifique aux communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif spécifique aux communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois, à compter du 1^{er} janvier 2017, et non assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE – EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT CHEMINON ET MAURUPT-LE-MONTOIS
Rapporteur : M. GARET

Vu les articles L.1612-3, L.2311-5, L.2311-7, L.2312-1, L. 2313-1, L.5211-9, R.2311-1, R.2313-1, R.5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 septembre 2017 créant un budget annexe assainissement spécifique aux communes de Maurupt-le-Montois et Cheminon,

Le projet de Budget Primitif 2017 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 94 340 euros en section de fonctionnement
- 0 euros en section d'investissement

Soit un total de 94 340 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0
011	Charges à caractère général	73 940
014	Atténuations de produits	20 400
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Transferts entre sections	0
66	Charges financières	0
TOTAL DES DEPENSES		94 340
Chapitre	Libellés recettes	Montant
042	Transferts entre sections	0
70	Produits du domaine	94 340
TOTAL DES RECETTES		94 340

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	0
040	Transferts entre sections	0
16	Emprunts et dettes	0
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
23	Immobilisations en cours	0
TOTAL DES DEPENSES		0
Chapitre	Libellés recettes	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Transferts entre sections	0
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilés	0
TOTAL DES RECETTES		0

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement de Cheminon et Maurupt-le-Montois.

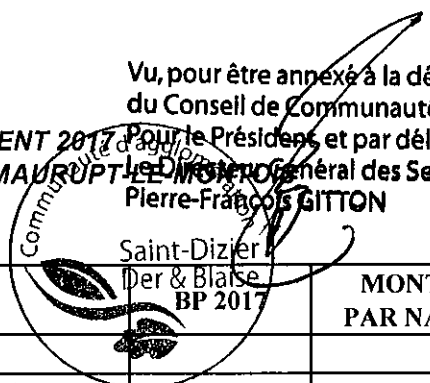
Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

Vu, pour être annexé à la délibération
du Conseil de Communauté du 28/05/17
Pour le Président et par délégation
Le Maire
Pierre-François GITTON

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017
BUDGET ASSAINISSEMENT CHEMINON / MAURUPT-LE-MONTOIS



CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	MONTANT PAR NATURE
001	001	Déficit d'investissement reporté	-
040	13911 13913 13918	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement de l'Etat du Département d'autres organismes	0,00
16	1641 1681	Emprunts Dettes auprès établissement de crédits Autres dettes	0,00 0,00 0,00
20	2031	Etudes	0,00
21	2154	<i>Matériel Industriel</i> têtes hydrocureurs et chaines	0,00
23	2315	<i>Installations, matériel, outillages techniques</i> travaux	0,00
MONTANT TOTAL 2017			0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017
BUDGET ASSAINISSEMENT CHEMINON / MAURUPT-LE-MONTOIS

CHAPITRES	NATURE	DETAIL DES RECETTES	BP 2017	MONTANT TOTAL
021	021	Autofinancement		0,00
16	1641	Emprunts		0,00
13	13111 13118 1313 1311	Subventions Agence de l'Eau Subventions DETR Subventions Conseil départemental Subventions phase tous organismes		0,00
040	281532	Amortissement des réseaux d'assainissement		0,00
MONTANT DES RECETTES 2017			0,00	0,00

BUDGET ASSAINISSEMENT CHEMINON / MAURUPT-LE-MONTOIS - FONCTIONNEMENT - ANNEE 2017**DÉPENSES**

Chapitre	Comptes	Libellés	détail
002	002	Déficit de fonctionnement	
023	023	Autofinancement de la section d'investissement	
011	604	Travaux	15 000,00
	6061	Electricité	4 800,00
	Sous Total comptes 60		19 800,00
	611	Contrats de prestations de services	24 210,00
	611	Contrats de prestations de services (contrôle ANC)	500,00
	617	Etudes et recherches (participation CC Champagne & Val de Saulx sur réseaux assainis communes Maurupt et Cheminon)	24 000,00
	61523	Entretien de réseaux	3 600,00
	Sous Total comptes 61		52 310,00
	623	Publicité	870,00
	628	Divers	960,00
Sous Total comptes 62		1 830,00	
014	706129	Reversement Agence de l'Eau - modernisation réseaux	20 400,00
	Total chapitre 014		20 400,00
66	66111	Intérêts des emprunts	
	Sous Total comptes 66		0,00
042	6811	Dotations aux amortissements	
	Sous Total comptes 042		0,00
TOTAL			94 340,00

BUDGET ASSAINISSEMENT CHEMINON / MAURUPT-LE-MONTOIS - FONCTIONNEMENT - ANNEE 2017**RECETTES**

Chapitre	Comptes	Libellés	détail
042	777	Quote part subv d'invest. transff. cpte de resultat	
	TOTAL CHAPITRE 042		0,00
70	704	Travaux	7 700,00
	70611	Redevance asst usager	74 140,00
	706121	Recouvrement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte	12 000,00
	7068	Autres prestations de services (facturation contrôle ANC)	500,00
	TOTAL CHAPITRE 70		94 340,00
TOTAL			94 340,00



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE – EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – MODALITES DE FACTURATION DE LA REDEVANCE
Rapporteur : M. GARET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles L.2129, L.224-1, L.2224-12, L.2224-12-3 et L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n° 57-03-2017, la Communauté d'Agglomération fixait le montant de la redevance annuelle 2017 pour les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois comme suit :

- Part fixe : 32 € /hab TTC
- Part communautaire : 1,30 € TTC/m3
- Montant de la redevance AESN collectée 0,30 €/m3

Il convient d'en préciser les modalités de facturation, qui sera semestrielle.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de préciser que la facturation de la redevance assainissement pour les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois sera semestrielle, et que la part fixe sera intégrée à la première facture.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

**COMPETENCE ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE MAURUPT-LE-MONTOIS
ET CHEMINON - MISE A DISPOSITION DES BIENS**
Rapporteur : M. BAYER

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, créée au 1^{er} janvier 2017, est compétente en assainissement collectif et non collectif sur les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois, qui avaient précédemment transféré cette compétence à leur intercommunalité de rattachement.

Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération dont elles sont désormais membres, d'exercer cette compétence et conformément à l'article L 1321-1 et suivants, les biens meubles et immeubles qui y concourent lui sont mis à disposition de plein droit, à la date du transfert.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement et précisant la consistance, la situation juridique ou encore l'état de biens en question.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la mise à disposition de plein droit, par les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, des biens meubles et immeubles utilisés par l'exercice de la compétence assainissement collectif et non collectif sur leur territoire,
- d'autoriser le Président ou à défaut Monsieur Jean-Jacques BAYER, Vice-président, à signer le procès-verbal de mise à disposition de ces biens.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°151-09-2017

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT CHAMPAGNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017
Rapporteur : M. GARET

VU les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n°86-06-2017 du 24 Juin 2017 approuvant le compte administratif 2016 dudit budget annexe et affectant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 213,57 € en recette, en le reportant au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,

VU la délibération du conseil communautaire n°58-03-2017 du 27 mars 2017 adoptant le budget primitif 2017 dudit budget annexe,

La présente décision modificative N°1 de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement Champagne de la Communauté d'Agglomération Saint Dizier – Der & Blaise a pour objet de reprendre les résultats arrêtés au compte administratif 2016, corriger certaines écritures du budget primitif, dissoudre ce budget au 31/12/2017 et reprendre les résultats au budget général de l'agglomération.

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 0 € pour la section de fonctionnement et à - 213,57€ pour la section d'investissement suivant le détail par chapitre ci-dessous :

PRESENTATION PAR CHAPITRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT (détaillée en pièce jointe) :

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	213,57	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-213,57	
TOTAL		0,00	0,00

PRESENTATION PAR CHAPITRE
SECTION D'INVESTISSEMENT (détaillée en pièce jointe)

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-213,57	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-213,57
TOTAL		-213,57	-213,57

Le détail des comptes par nature est fourni en pièces annexes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative N°1 se rapportant au budget annexe Lotissement Champagne pour l'exercice 2017 telle qu'elle est présentée ci-dessus,

- de dissoudre ce budget au 31/12/2017 et de reprendre les résultats au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Il est précisé, par ailleurs, que cette décision modificative est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHAMPAGNE - EXERCICE 2017
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ST DIZIER DER & BLAISE
 DECISION MODIFICATIVE N°1
 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT
 DEPENSES ET RECETTES**

RECAPITULATION PAR CHAPITRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	213,57	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-213,57	
TOTAL		0,00	0,00

DETAIL PAR NATURE

NATURE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	213,57	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-213,57	
TOTAL		0,00	0,00

RECAPITULATION PAR CHAPITRE SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-213,57	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-213,57
TOTAL		-213,57	-213,57

DETAIL PAR NATURE

NATURE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-213,57	
3555	Terrains aménagés		-213,57
TOTAL		-213,57	-213,57



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

TAXE D'HABITATION - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Rapporteur : M. SIMON

Instaurée en France par la loi Engagement National pour le Logement du 13 Juillet 2006, la taxe d'habitation pour les logements vacants (THLV) concerne les propriétaires de logements inoccupés sans justification apparente.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent ainsi, par délibération de leur organe décisionnel prise avant le 1er Octobre d'une année N et sous certaines conditions, assujettir les propriétaires de logements vacants à la taxe d'habitation au 1er janvier de l'année N+1.

La taxe d'habitation due au titre des logements vacants est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance.

Avant leur fusion, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et la Communauté de Communes du Pays du Der avaient respectivement instauré la THLV par délibérations du 26 septembre 2013 et du 08 octobre 2010. La communauté de communes de la Vallée de la Marne avait quant à elle laissé aux communes la capacité de l'instaurer si elles le souhaitent sans intervenir à l'échelle communautaire. A ce jour, seule la commune de Rachecourt-sur-Marne l'avait mise en place par délibération du 05 décembre 2007.

L'instauration de la THLV sur le territoire communautaire constitue l'un des maillons du dispositif encadré par le Programme Local de l'Habitat adopté en fin d'année 2012 sur le périmètre de l'agglomération avant fusion, et plus particulièrement son action visant à créer les conditions d'une réduction de la vacance.

Ce levier fiscal incitatif a pour objectif la remise sur le marché de logements vacants par leurs propriétaires.

Il concerne plus particulièrement :

- des logements dont les propriétaires - sans toutefois s'en dessaisir - ont renoncé à la gestion pour diverses raisons,
- des logements en indivision lorsque celle-ci a tendance à bloquer les orientations décisionnelles et à empêcher ainsi la gestion ou la revente du bien,
- des logements objets de successions vacantes (ces immeubles nécessitent alors une intervention spécifique afin qu'ils puissent être revendus par adjudication).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **85 VOIX POUR – 1 CONTRE (M. UTKALA) - 2 ABSTENTIONS (Mme GEREVIC – M. MARCHANDET)**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°153-09-2017

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - EXONERATION DES ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : M. GOUVERNEUR

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 et par délibération en date du 14 janvier 2017, le Conseil communautaire a décidé de généraliser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à tout le nouveau territoire, dans un souci d'harmonisation du mode de financement de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

Vu l'article 1521 III 2 du Code Général des Impôts,

Le Conseil de Communauté a la faculté d'exonérer de cette taxe les locaux à usage industriel et commercial des entreprises qui disposent d'un contrat avec une entreprise habilitée pour l'enlèvement et le traitement des déchets industriels et commerciaux. Cette exonération n'étant valable que pour une année, le conseil doit délibérer annuellement pour exonérer de TEOM les locaux à usage industriel et commercial.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 1521 III 2 du Code Général des Impôts, la liste des entreprises concernées fera l'objet d'un affichage devant l'hôtel communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'exonérer pour l'année 2018 les entreprises listées ci-dessous :

❖ **COMMUNE DE SAINT-DIZIER**

- DECATHLON SAINT-DIZIER SCI AMANDIS- Chêne Saint Amand
- CENTRE HOSPITALIER DE GAULLE ANTHONIOZ - rue Albert Schweitzer
- GIFI - Chêne St-Amand DO117 – 119 et 121
- CLINIQUE FRANCOIS 1^{er} Courlancy avec Hopital
- ETS DEL BONTA - SCI DELTA 3 - ZAC Chêne Saint Amand
- JOUETS CLUB DUPIED SAS - 66 rue Gambetta
- lieu-dit « Les Sablons »
- JM AUTOMOBILES SCI DU Quercus - rue Philippe Charbonneaux Chêne St Amand
- EMAN SARL "MAC DO" 6 route de Bar le Duc
- Les coopérateurs de champagne « LEADER PRICE" (Supermarchés LCC) 89 et 91 avenue de la République
- BUT SAS FABOLSE - ZAC du chêne St Amand – rue des Mérovingiens
- BRICO DEPOT – euro dépôt immobilier – ZAC du Chêne St Amand
- POINT P – SCI PR IMMO - 25 bis rue du Puits Royau
- COGESAL MIKO – 2 rue Bonnor – AE78-AE84-AE89-AE90-AE94 et AE130
- FOCAST SAINT-DIZIER SAS (FBMA) – Chemin du Closot
- CARREFOUR Proximité rue de la Malterie
- LA BOUCHERIE AM SAS – Chêne St Amand – ZE124
- LA PATATERIE SARL Eli Pom's 6 route de Bar le Duc – SCI HYGIE – BZ178-BZ315
- LECLERC SODIBRAG – rue des Loyes – DN78-DN39-DN41-DN44
- YTO France SAS – Clos St Jean – AR93-AP3-AR2
- ACTEMIUM (ELECTRO INDUSTRIE) – 2 rue Bonnor
- ALDIZIER Mail Roland Garros BZ138 et ALDI 2 rue Roland Garros
- SCI HAUT DE BEURJANT 52 :
 1. CLC – route de Villiers en Lieu
 2. FINANCIERE CLC – route de Villiers en Lieu
 3. EVASIA – route de Villiers en Lieu

4. CLC VAL CARAVANES – route de Villiers en Lieu

- FONCIERE DES REGIONS Pour EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE 22 avenue des Etats-Unis
- Société Générale 52 rue Gambetta BV138
- LAPEYRE NEXITYS SCPI épargne Foncière – lieu-dit le Seugnon – DO52
- SAS LAFEL INTERMARCHE – SCI Foncière Chabrières - 92 rue Léon Blum
- CANYON GRILL BUFFALO GRILL - route nationale Chêne Saint Amand
- CERF VOLANT “MAC DO” ZAC Chêne Saint Amand
- PIZZERIA DEL ARTE SARL LCE EVOLUTION – rue des Mérovingiens – Chêne St Amand
- LECLERC EXPRESS- SARL LALANDIS 29 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny SAS SODIBRAG LECLERC
- JYSK SARL chêne Saint Amand - DKR Participations – DB40 DO180 et 2^E145
- SFT GONDRAND ZI des Trois Fontaines – COTRAFI 11 rue de Lubeck Paris 16^{ème}
- HOTEL CAMPANILE – INVEST HOTELS SAINT-DIZIER/RENNES – 31 mail Roland Garros et avenue de la Loubert – BZ 310
- CHAUDRONNERIE DE SAINT-DIZIER – 2 rue Charles Lucot – CT 236 CT 229
- MAISONS DU MONDE Chêne Saint Amand SCI DU GUARGUECY 33 rue du Guarguecy 55170 Baudonvilliers DO70
- Monsieur BRICOLAGE ZAC Chêne Saint Amand rue des Mérovingiens BRICOLAGE PROPERTIES
- SARL CHARPENTIER VINS - 1, 3, 5, 7 rue des Tanneurs, 5 bis et 5 ter rue des Tanneurs
- PBM WOLSELEY pour RESEAU PRO Bois et Matériaux 8 rue Paul Bert CO199, CO200 à 201 et CO204
- NOZ SARL DIZIER – Chêne Saint Amand
- SAS JEANDELIN INTERMARCHE – SCI Foncière Chabrières – 56 rue de Vergy
- SAS JEANDELIN INTERMARCHE Boulangerie – SCI Calyne – 54 rue de Vergy
- GEMO CC SCI L’Ecusson VETIR SAS – chêne Saint Amand D53
- NORAUTO SARL FINANCIERE REMY – 4 route de Bar le Duc – BZ330
- SA Paul CALIN– SCI Rojane – route de Vitry – AT 5,12,36,37,71,72,74,76
- BURGER KING – EURL MYELLE – route de Joinville chêne St Amand

❖ **COMMUNE D’ECLARON**

- SCI GUILLAUMEE – 2 route d’Humbécourt – AE63

Syndicat du Der :

- Buvette de Champaubert
- Maison forestière de Nemours
- Camping de Champaubert
- Camping des Sources du Lac
- Port de Nemours

❖ **COMMUNE DE BETTANCOURT-LA-FERREE**

- LAMBERTH-SATEC - route de Bar le Duc – AL 071
- ESPRIT JARDILAND SARL FENAULT JARDINS - rue de la Vacquerie
- SAINT DIZIER POIDS LOURDS - Route de Bar le Duc – SCI GAR’AHM ST DIZIER
- HYPERMARCHE CORA SAS CORA - 2 Route de Bar-Le-Duc – AA38
- CORSI-FIT SAS - ZA route de Bar le Duc La Petite Prairie Nord
- SAS CHP (Ibis) - route de Bar le Duc – AL48-AL49-AL50
- SCI ZONE DE REFERENCE PARC ENERGIE – 9008 Rue Marguerite Perrey
- SA ST DIZIER JPR INVEST FR METAL – rue Marguerite Perrey A373
- ENEDIS rue Alfred Kastler

❖ **COMMUNE DE VILLIERS-EN-LIEU**

Entreprises situées sur la zone artisanale Malapert dépourvue de service public des ordures ménagères (exonération de droit) :

- SARL CONTI Maçonnerie – Zone artisanale Malapert – B1017
- BOBINAGE DU TRIANGLE – Zone Artisanale Malapert

- SOGETREL (COMINO) Zone Artisanale Malapert – B945
- SARL ADEQUATE – Zone artisanale Malapert
- SARL MATERIEL INTERNATIONAL SERVICES – Zone artisanale Malapert
- EURL GARNIER MEGA TOURNAGE– Zone artisanale Malapert
- EURL THABOURET – Zone artisanale Malapert
- SARL SUM Services Usinage Métallisation – Zone artisanale Malapert
- EURL SOUDURES INDUSTRIES SERVICES – Zone artisanale Malapert
- MERY – Zone artisanale Malapert
- SARL METALLERIE DE AMORIN – Zone artisanale Malapert
- SAS SODIBRAG (Leclerc) - Zone artisanale Malapert
- SARL T 2I - Zone artisanale Malapert
- SARL GIORIA - Zone artisanale Malapert
- BASILE BOUILLLOT SASU (ancien Ets ZANOLETTI) – Zone Artisanale Malapert
- MALOUCHE Khalad 53 rue Jean Jacques Rousseau à Saint Dizier, B1009 (local zone artisanale Malapert)
- AURIBAUT – route de Saint-Dizier parcelle - A921-A918-A919-A920-A922

❖ **COMMUNE DE CHANCENAY**

- Les parcelles AC 13 Hauts Champs Sud et ZD 29 Etang du Moulin Ouest.

❖ **COMMUNE DE BROUSSEVAL – MONTREUIL**

- FONDERIES DE BROUSSEVAL - 11 rue des Fonderies

❖ **COMMUNE DE PERTHES**

- CHATELOT SAS – 12 rue de la Vignotte
- COLLIN Yolande Louise épouse KRZYSZCZYK 17 rue de l'Europe AB161 bâtiment B pour M. VINCENOT Patrick

❖ **COMMUNE DE WASSY**

- Hôpital de Wassy 4 rue Charles De Gaulle
- PESCHAUD Nicole, chirurgien-dentiste, 1 rue Marie Stuart
- A2M – ZA Le Retisson – route de Pont Varin – ZM150
- Fonderie GHM – 140 rue Mauljean
- Garage PERRIER SARL, 40 rue du Lieutenant-Colonel Dubois
- SAS PETITJEAN AUTO 87 rue de Pont Varin
- Laboratoire SYNDIBIO rue du Champ d'Heu

❖ **COMMUNE DE DOMMARTIN LE FRANC**

- ASPM – 9 rue Chanlaire C262-263-264-344 et 351
- LES FONTES D'ART DE DOMMARTIN 11 rue de Chanlaire

❖ **COMMUNE DE VAUX SUR BLAISE**

- SARL CORDIER pour 2 rue de l'Usine et 29 rue des Varennes –SCI « LES TROIS C » 5 rue de la Gare – A881 et ZA80

❖ **COMMUNE DE HALLIGNICOURT**

- TOTAL DER SUD – SARL LOZYCARB RN4 - Relais Der Sud
- TOTAL DER NORD – SARL ADK Services RN4 – Relais Der Nord

❖ **COMMUNE DE MONTIER EN DER**

- LIDL SA BPIFRANCE FINANCEMENT- 49 rue des Ponts parcelle 331 AK 132 - 27 Ave Mal Leclerc 94710 MAION ALFORT CEDEX
- CENTRE HOSPITALIER de Montier en Der – rue Audiffred
- SCI MAP – 19 et 19 bis rue Thibault – Montier-en-Der – Parcelles 156 – 164
- SARL PSES DRIANT 21 bis rue St Thiebault parcelles 331 AK 75,135, 138 et 141 – Montier en Der

❖ **COMMUNE DE BAYARD SUR MARNE**

- PAM Usine de Bayard - rue de la Gare

❖ **COMMUNE DE CHEVILLON**

- ARCELOR MITTAL Tubular Product Hautmont – 1 rue de la Marne

❖ **COMMUNE DE SOMMEVOIRE**

- GHM – Rue Antoine Durenne

❖ **COMMUNE DE CHAMOUILLEY**

- RENFORTECH – 33 Rue Pierre Marie Fache parcelle 156 AK
- SAS AUDINOT – 10 rue du Maroc
- SCI du tour de ville 13,15 et 23 rue du Maroc
- GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT – 29 rue Pierre Marie Fache

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

EXONERATION COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Rapporteur : M. GARET

Avant leur fusion au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et les Communautés de Communes du Pays du Der et de la Vallée de la Marne avaient mis en place des exonérations fiscales en faveur des créations d'entreprises nouvelles et des reprises d'entreprises en difficulté.

Ces exonérations sont maintenues à titre transitoire pendant la 1^{ère} année suivant la fusion, mais doivent, pour perdurer, faire l'objet d'une délibération du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Afin de favoriser le développement économique, il apparaît pertinent de reconduire ces exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises pour une durée de deux ans, à compter de l'année suivant celle de la création ou reprise de l'entreprise et sous réserve d'une demande formulée par les entreprises concernées, conformément aux articles 1464 B et 1464 C du Code Général des Impôts.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'exonérer à compter du 1^{er} janvier 2018 les entreprises visées à l'article 1464 B du Code Général des impôts, de la Cotisation Foncière des Entreprises à hauteur de 100 % pour une durée de deux ans.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°155-09-2017

BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE - REPRISE DE RECETTES SUR COMPTE D'ATTENTE

Rapporteur : M. GARET

Par arrêté intercommunal du 26 avril 2016 puis du 15 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise créait, auprès de la Direction Culturelle, une régie d'avances et de recettes permettant :

- l'encaissement des entrées aux spectacles de la saison culturelle et frais associés, la vente d'articles promotionnels...
- et de reverser aux sociétés de production extérieures le produit des ventes réalisées pour leur compte, moyennant une commission d'un euro par billet.

Cette régie dispose pour son fonctionnement d'un compte de dépôt ouvert auprès du Trésor Public et nécessite de procéder à des virements de ce compte vers celui de la Trésorerie de Saint-Dizier Collectivités.

Ainsi, le régisseur est tenu d'effectuer des virements réguliers et de transmettre auprès du comptable public la comptabilité correspondante.

Au 13 septembre dernier, la situation comptable de la régie présentait un solde de 274 266,56€ de recettes dont les justificatifs présentés n'ont pas permis une vérification telle qu'attendue par la Trésorerie.

Si depuis, une comptabilité spécifique a été mise en place il convient de procéder, par voie de délibération, à la régularisation de cette somme toujours sur un compte d'attente auprès de la Trésorerie.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider l'exactitude de la somme de 274 266.56€, actuellement sur compte d'attente et correspondant à des recettes de la saison culturelle 2016/2017, en vue de son virement sur le compte définitif de la Trésorerie de Saint-Dizier Collectivités.
- d'autoriser Monsieur le Président ou, en son absence, Michel GARET à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette reprise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°156-09-2017

CONTRAT DE VILLE – DISPOSITIF CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Rapporteur : M. le Président

Suite à l'envoi de l'appel à projet en début d'année 2017, deux dossiers CLAS ont été déposés et étudiés.

L'enveloppe disponible est de 8 000 Euros pour l'Etat et 12 000 Euros pour la Communauté d'Agglomération.

Suite aux différentes réunions du Comité Technique du Contrat de Ville et la commission de la CAF,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider la répartition de l'attribution financière de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'il suit :
 - Association Quartier du Grand Lachat (AQGL) : 4 500 €
 - Espace Bragard : 7 500 €

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **87 VOIX POUR – 1 conseiller ne prend pas part au vote (Mme BETTING)**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISSETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

MARCHES PUBLICS – TRAVAUX D'IMPRESSION - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : M. LAURENT

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et la Ville de Saint-Dizier ont des besoins en travaux d'impression pour les affiches, les supports d'information notamment. Lorsque les tirages sont trop importants ou lorsque le type d'impression est complexe, il faut faire appel à des prestataires privés.

Actuellement plusieurs imprimeurs sont liés aux deux personnes publiques par des contrats ayant eu une durée de 4 ans. Arrivant à leurs termes, ces marchés publics doivent être relancés. Ceci nécessite des procédures pour la commune et pour l'intercommunalité. Il apparaît donc opportun de les regrouper en une seule. L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit cette possibilité par la création d'un groupement de commandes.

Le lancement d'une unique procédure permet de simplifier les formalités administratives, d'améliorer la concurrence.

Une convention permettra de constituer ce groupement et d'organiser les relations entre les membres. La Ville de Saint-Dizier se propose d'en être le coordonnateur. Elle assumera la passation de la procédure.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre alloti par type de machine, et multi-attributaire. Trois sociétés par lot seront retenues et remises en concurrence à la survenance de chaque besoin afin d'obtenir les meilleurs prix pour la commande à réaliser. En effet selon les travaux d'impression demandés et la volonté ou non pour une entreprise d'obtenir une commande, les offres financières fluctuent dans le temps. Ce montage contractuel est donc pertinent.

Préalablement à cette démarche, l'assemblée délibérante doit se prononcer favorablement sur la création de ce groupement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes, en vue de la passation et de l'exécution du marché
- d'accepter en tant que coordonnateur, la Ville de Saint-Dizier
- d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président Monsieur Dominique LAURENT à signer la convention constitutive du groupement de commandes à venir.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°158-09-2017

**SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS – PARC D'ACTIVITES DE REFERENCE NORD
HAUTE-MARNE – PARCELLES AL 13 – AL 18 – AL 19 - AL 20 – AL 22 - AL 25 - AL 63
Rapporteur : M. LAURENT**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite faire des travaux sur des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération.

Il s'agit des parcelles suivantes situées dans le Parc d'Activités de Référence, sur le territoire de la commune de BETTANCOURT-LA-FERREE :

- Parcelle AL 13 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres ainsi que ses accessoires
- Parcelle AL 18 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 12 mètres ainsi que ses accessoires
- Parcelle AL 19 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires
- Parcelle AL 20 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres ainsi que ses accessoires
- Parcelle AL 22 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 113 mètres ainsi que ses accessoires
- Parcelle AL 25 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 77 mètres ainsi que ses accessoires
- Parcelle AL 63 : il s'agit d'implanter une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 7 mètres ainsi que ses accessoires

Ces parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise, des conventions de servitude doivent être signées avec ENEDIS.

Il est donc convenu de donner un avis favorable à ce projet.

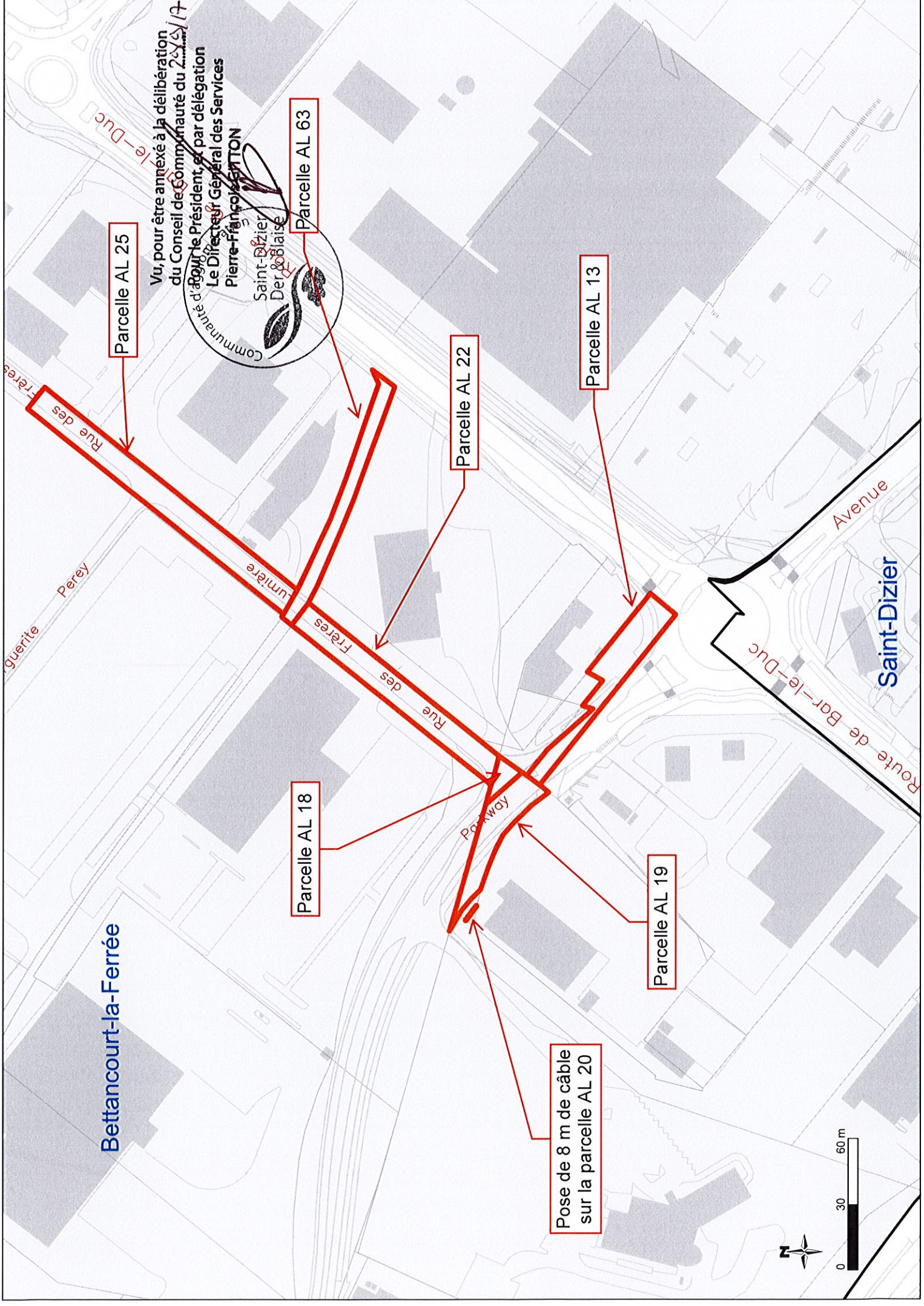
Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser l'établissement des conventions de servitude sur les parcelles AL 13, AL 18, AL 19, AL 20, AL 22, AL 25, AL 63 au profit d'ENEDIS.
- d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur Dominique LAURENT à signer les conventions de servitudes, et tous actes s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



Parcelle AL 25

Parcelle AL 63

Parcelle AL 22

Parcelle AL 13

Parcelle AL 18

Parcelle AL 19

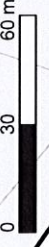
Pose de 8 m de câble
sur la parcelle AL 20

Vu, pour être annexé à la délibération
du Conseil de Communauté du 20/05/17
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GATTON



Bettancourt-la-Ferrée

Saint-Dizier





EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISSETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°159-09-2017

**CESSION D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE CORSI - PARC D'ACTIVITES DE
REFERENCE NORD HAUTE-MARNE**

Rapporteur : M. LAURENT

La société CORSI, implantée sur le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne, est régulièrement contactée par des entreprises partenaires qui émettent le souhait de pouvoir s'installer rapidement à proximité de son établissement. La société CORSI ne disposant pas d'une offre foncière disponible à leur proposer dans un délai très court, les entreprises privilégient des implantations hors du territoire.

La Communauté d'Agglomération et la société CORSI souhaitent s'engager dans la création d'une offre complète en matière d'accueil des entreprises. C'est pourquoi il est proposé de mettre en place un dispositif permettant de réduire les délais. Il s'agit pour les parties prenantes de signer une promesse de vente qui permettra à la société CORSI de déposer et obtenir une demande de permis de construire générique susceptible de s'adapter à la demande d'un preneur. De cette manière, la société disposera d'une offre immobilière réactive et attractive.

Il est ainsi proposé de s'engager dans ce dispositif avec la société CORSI sur la parcelle A 362 jouxtant l'ensemble immobilier lui appartenant. Ce terrain comporte une superficie de 95 a 47 ca sur le territoire de la commune de BETTANCOURT-LA-FERREE.

Selon l'estimation de France Domaines en date du 10 mars 2014, le prix de vente est fixé par délibération de la collectivité à 12 €/ m² dans le périmètre du Parc d'activités de référence,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la cession de la parcelle A 362, située à BETTANCOURT-LA-FERREE, représentant une superficie de 95 a 47 ca à la société CORSI, son représentant ou toute personne s'y substituant, aux conditions proposées, soit 12 €/m², frais notariés et de publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Président, ou en cas d'empêchement, M. Jean-Michel FEUILLET ou M. Philippe NOVAC à signer tous les actes se rapportant à ladite cession.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°160-09-2017

CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE SCHENKER JOYAU - PARC D'ACTIVITE DE REFERENCE NORD HAUTE-MARNE - MODIFICATIF
Rapporteur : M. LAURENT

Par délibération du 28 juillet 2017, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a délibéré afin d'autoriser la société SCHENKER JOYAU à acquérir une emprise d'environ 5 000 m² détachée de la parcelle A 380, située à Bettancourt la Ferrée. Ce terrain est situé à l'angle de la rue Marguerite Perey et de la rue des Frères Lumières.

Les différentes études menées par la société SCHENKER JOYAU l'ont conduit à modifier l'implantation de son projet. La parcelle retenue comporte une superficie d'environ 7000 m² et constitue une partie de la parcelle A 380, située rue Albert Schweitzer sur le territoire de la Commune de BETTANCOURT-LA-FERREE, conformément au plan ci-joint.

Selon l'estimation de France Domaines en date du 10 mars 2014, le prix de vente est fixé par délibération de la collectivité à 12 €/ m² dans le périmètre du parc de référence,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'annuler la délibération n°135-07-2017 du 28 juillet 2017 autorisant la cession d'un terrain à la société SCHENKER JOYAU dans le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne,
- d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle A 380, définie ci-dessus, représentant environ 7 000 m² à la société SCHENKER JOYAU, son représentant ou toute personne s'y substituant, aux conditions proposées, soit 12 €/m², frais notariés et de publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Président, ou en cas d'empêchement, M. Jean-Michel FEUILLET ou M. Philippe NOVAC à signer tous les actes se rapportant à ladite cession.

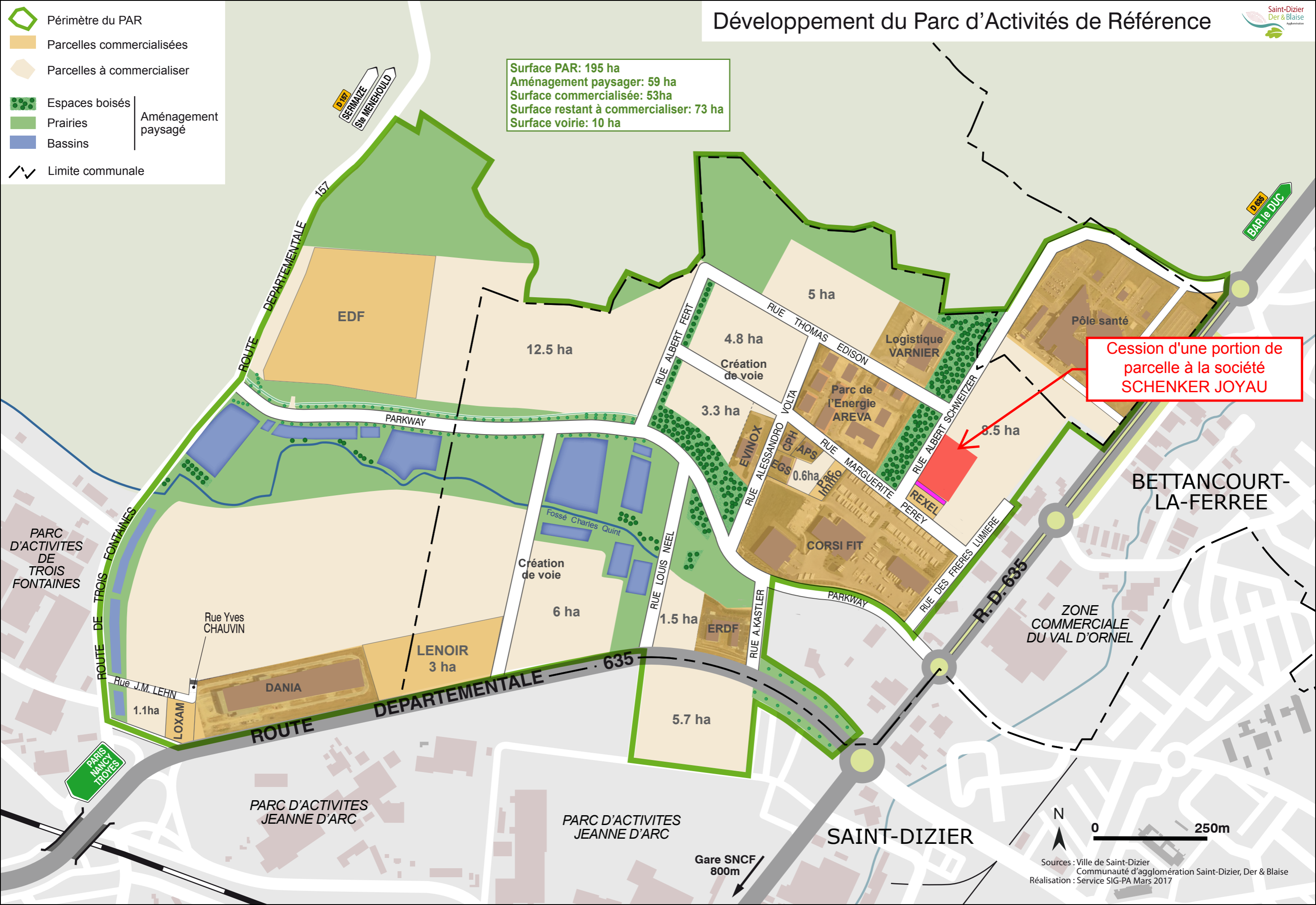
Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

- Périmètre du PAR
 - Parcelles commercialisées
 - Parcelles à commercialiser
 - Espaces boisés
 - Prairies
 - Bassins
 - Limite communale
- Aménagement paysagé

Surface PAR: 195 ha
 Aménagement paysager: 59 ha
 Surface commercialisée: 53ha
 Surface restant à commercialiser: 73 ha
 Surface voirie: 10 ha



Cession d'une portion de parcelle à la société SCHENKER JOYAU





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE GHM - SOMMEVOIRE

Rapporteur : M. FEUILLET

Créé depuis plus de 180 ans, le Groupe GHM fabrique des matériels d'éclairage public et de mobilier urbain. Quatre entreprises constituent le groupe et emploient en permanence 650 salariés, dont la plus importante, GHM SA, est implantée à Sommevoire.

Afin de maintenir son savoir-faire et compter au rang des entreprises les plus reconnues au monde sur ses marchés, le Groupe GHM n'a cessé d'innover et investir. Les réalisations les plus récentes du site de Sommevoire concernent la création d'un atelier de chaudronnerie robotisé, une machine spéciale pour décorer les candélabres, la mise en place d'une ligne d'assemblage pour un opérateur téléphonique national, et des aménagements extérieurs.

Afin de rendre le site de l'usine plus fonctionnel, GHM SA souhaite aménager un parking poids lourds pour mieux gérer les flux de camions entrant et sortant. Ce projet est en cours d'étude. Simultanément, l'entreprise a besoin d'optimiser son fonctionnement et anticiper ses projets d'investissements.

C'est pourquoi elle souhaite acquérir les terrains disponibles jouxtant son entrée via la D13.

La Communauté d'Agglomération est propriétaire de ces parcelles qui constituent une emprise totale de 10 ha 36 a 68 ca sur le territoire de la commune de SOMMEVOIRE. Il s'agit des parcelles suivantes :

AA 37 ayant une superficie de 76 a 96 ca ; **AA 38** comportant 82 a 41 ca ; **ZC 40** pour 2 ha 65 a 76 ca ; **ZC 41** représentant 1 ha 45 a 89 ca ; **ZC 44** pour 2 ha 28 a 62 ca ; **ZC 45** comportant 93 ca ; **ZC 46** ayant une superficie de 1 ha 79 a 43 ca ; **ZC 47** représentant 38 a 04 ca ; **ZC 36** pour 18 a 64 ca.

Il est convenu avec la GHM SA que la transaction se réalise pour un montant de 0.50 € / m², conformément au prix d'acquisition de ces terrains.

Vu l'estimation de France Domaines en date du 30 juin 2017,

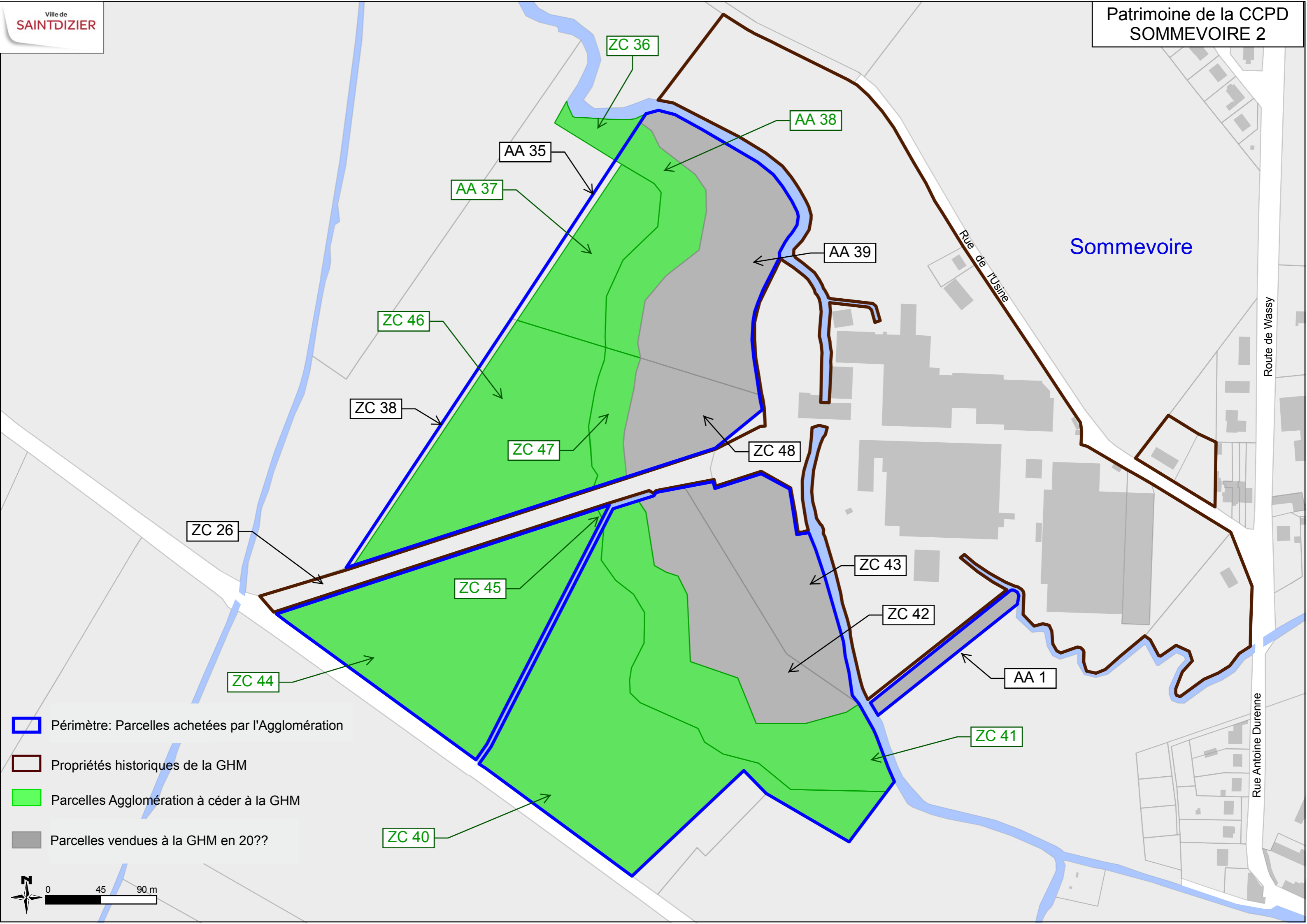
Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser la cession des parcelles AA 37, AA 38, ZC 40, ZC 41, ZC 44, ZC 45, ZC 46, ZC 47 et ZC 36 à la société GHM SA, son représentant ou toute personne s'y substituant, aux conditions proposées, soit 0.50 € TTC /m², frais notariés et de publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur.
-
- d'autoriser M. le Président, ou en cas d'empêchement, M. Jean-Michel FEUILLET à signer l'acte de vente, et tous actes s'y rapportant.

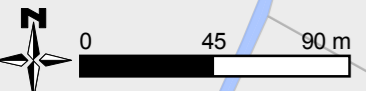
Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **86 VOIX POUR – 2 conseillers ne prennent pas part au vote (Mme ROBERT-DEHAULT – M. NOVAC)**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



- Périmètre: Parcelles achetées par l'Agglomération
- Propriétés historiques de la GHM
- Parcelles Agglomération à céder à la GHM
- Parcelles vendues à la GHM en 20??





EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°162-09-2017

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'HUMBECOURT
PAR ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PROJET ET
BILAN DE LA CONCERTATION**

Rapporteur : M. SIMON

Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération souligne que cette dernière s'est tenue conformément aux modalités décrites dans la délibération de prescription et que le PLU n'a fait l'objet d'aucune observation de la part de la population.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 Novembre 2014 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et précisant les modalités de concertation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 donnant compétence à la communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise en matière de PLU, document en tenant lieu et carte communale

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 Juin 2017 relatant le débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Humbecourt par élaboration du PLU, constitué notamment :

- du rapport de présentation
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, du règlement
- des documents graphiques
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- des annexes

L'ensemble de ces documents étant consultable à la Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative, 12 rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est présenté par Monsieur le Vice-Président ;
- d'arrêter le projet de révision du POS de la commune d'Humbecourt par élaboration du PLU ;
- préciser que le projet d'élaboration du PLU sera soumis pour avis :
 - à Mme le Préfet ;
 - à M. le Directeur Départemental des Territoires ;
 - à M. le Président du Conseil Régional Grand Est ;
 - à M. le Président du Conseil Départemental de la Haute Marne ;
 - à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - à M. le Président de la Chambre d'Agriculture ;
 - à M. le Président de la Chambre des Métiers ;

- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF, au regard de l'article L.153-16 relatif à la consommation des espaces, de l'article L.151-12 du Code de l'urbanisme et de l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme ;
 - à la Chambre d'Agriculture, à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière, conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme relatif à la réduction des espaces agricoles ou forestiers ;
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS par élaboration du PLU et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées au cours de l'élaboration, conformément aux articles L.132-10 à L.132-13 du code de l'urbanisme ;
- de transmettre la présente délibération :
- à la commune de Humbecourt et aux communes limitrophes :
 - Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière ;
 - Allichamps ;
 - Louvemont ;
 - Attancourt ;
 - Troisfontaines-la-Ville ;
 - Eurville-Bienville ;
 - Saint-Dizier ;
 - Valcourt ;
 - Aux syndicats auxquels adhère la commune ;

afin qu'à leur demande, le dossier de PLU arrêté puisse leur être soumis pour avis ;

- de tenir le projet du PLU à la disposition du public conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise à Madame le Préfet de la Haute Marne et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie d'Humbécourt pendant un mois.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°163-09-2017

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BETTANCOURT LA FERREE

Rapporteur : M. SIMON

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bettancourt-la-Ferrée a notamment pour objet de :

-Faciliter l'évolution du bâti existant en zone UB,

-Préciser la rédaction du règlement pour une meilleure compréhension dans cette même zone,

-Corriger et préciser la rédaction du règlement en zone AUX pour l'harmoniser avec la rédaction du règlement de la zone 1AUei du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Dizier et assurer ainsi une cohérence sur l'ensemble du Parc d'Activités de Référence, situé à cheval sur les deux communes

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune de Bettancourt-la-Ferrée approuvé le 22 mai 2003

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 donnant compétence à la communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise en matière de PLU, document en tenant lieu et carte communale

Vu la décision du Président de la CASDDB en date du 29 août 2017 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée,

Vu le projet de modification simplifiée dont l'ensemble des documents est consultable à la Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative, 12 rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier.

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre les modalités de mise à disposition du projet au public

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU de Bettancourt-la-ferrée et les avis des personnes publiques associées dans les conditions suivantes :

Les documents seront consultables du 18/12/2017 au 18/01/2018 aux heures d'ouverture au public, soit :

- à la CASDDB, Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative sis 12 rue de la commune de Paris 52100 à Saint-Dizier
- à la mairie de Bettancourt-la-ferrée, rue Denis Mougeot 52100 Bettancourt-la-ferrée

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert dans chaque lieu de mise à disposition.

Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier à l'attention de M. le Président de la CASDDB pendant la durée de mise à disposition en mentionnant l'objet suivant : Modification simplifiée du PLU de Bettancourt-la-ferrée.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché dans les mêmes délais sur les lieux de mise à disposition des documents visés ci-dessus pendant toute sa durée.

A l'expiration du délai de mise à disposition prévu ci-dessus, les registres seront clos et signés par le président de la CASDDB ou son représentant.

A l'issue de la mise à disposition, le conseil communautaire délibérera sur le projet de modification simplifiée après avoir tiré un bilan de la concertation

La présente délibération sera transmise à Madame le Préfet de la Haute Marne et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Bettancourt-la-ferrée pendant un mois.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°164-09-2017

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-DIZIER

Rapporteur : M. SIMON

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Dizier a notamment pour objet de :

-Préciser la rédaction du règlement pour tenir compte des spécificités propres aux opérations de production de logements

-Préciser et compléter la rédaction du règlement en zone U2020, UA, UF, UC et UP et A pour une meilleure compréhension,

-Faciliter l'évolution du bâti existant en zone U2020, UA, UF, UC et UP et encadrer les possibilités d'extension et de construction d'annexes,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune de Saint-Dizier approuvé le 16 janvier 2014

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 donnant compétence à la communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise en matière de PLU, document en tenant lieu et carte communale

Vu la décision du Président de la CASDDB en date du 19 septembre 2017 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée,

Vu le projet de modification simplifiée dont l'ensemble des documents est consultable à la Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative, 12 rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier.

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre les modalités de mise à disposition du projet au public

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Dizier et les avis des personnes publiques associées dans les conditions suivantes :

Les documents seront consultables du 18/12/2017 au 18/01/2018 aux heures d'ouverture au public, soit :

- à la CASDDB, Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative sis 12 rue de la commune de Paris 52100 à Saint-Dizier
- à la Mairie de Saint-Dizier, Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative sis 12 rue de la commune de Paris 52100 à Saint-Dizier
- un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert dans chaque lieu de mise à disposition

Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier à l'attention de M. le Président de la CASDDB pendant la durée de mise à disposition en mentionnant l'objet suivant : Modification simplifiée du PLU de Saint-Dizier.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché dans les mêmes délais sur les lieux de mise à disposition des documents visés ci-dessus pendant toute sa durée.

A l'expiration du délai de mise à disposition prévu ci-dessus, les registres seront clos et signés par le président de la CASDDB ou son représentant.

A l'issue de la mise à disposition, le conseil communautaire délibérera sur le projet de modification simplifiée après avoir tiré un bilan de la concertation.

La présente délibération sera transmise à Madame le Préfet de la Haute Marne et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Saint-Dizier pendant un mois.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. BOZEK

• **DIRECTION JEUNESSE ET SOLIDARITE**

Compte tenu des recrutements prochains d'un coordinateur des projets sportifs et évènementiels et d'un chargé des installations sportives au sein du service des sports, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs en conséquence et de fixer leur rémunération respective.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à recruter sur le poste de coordinateur des projets sportifs et évènementiels, à défaut d'un fonctionnaire titulaire du grade de Rédacteur, un agent contractuel pour une durée de 1 an renouvelable, à compter du 6 octobre 2017, et dont la rémunération serait alors basée sur le 4^{ème} échelon du grade.
- de créer en vue du recrutement du chargé des installations sportives, un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 4 octobre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à recruter sur ce poste, à défaut d'un fonctionnaire titulaire du grade de Rédacteur, un agent contractuel pour une durée de 1 an renouvelable, et dont la rémunération serait basée sur le 1^{er} échelon du grade.

• **ECOLE DE MUSIQUE PAYS DU DER**

Compte tenu des besoins de l'Ecole de musique du Pays du Der dans la spécialité trompette et des missions qui y sont liées, il est nécessaire de recruter un agent titulaire au minimum d'un diplôme d'études musicales (DEM) et ce dans un souci de cohérence entre l'emploi et le grade.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transformer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, (soit 3 heures hebdomadaires) en un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2017.
- et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à recruter sur ce poste, à défaut d'un fonctionnaire titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique, un agent contractuel de droit public pour une durée d'1 an renouvelable, diplômé de l'enseignement supérieur ou titulaire du diplôme d'études Musicales (DEM), et dont la rémunération serait alors basée sur le 1^{er} échelon du grade.

• **SOUTIEN A L'ACTION EDUCATIVE**

Dans le cadre de la rentrée scolaire et de l'évolution des effectifs des classes, il est nécessaire d'ajuster les moyens humains dédiés à certaines écoles, en l'occurrence l'école Jules FERRY et la maternelle Albert CAMUS de Saint-Dizier.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transformer un poste d'Adjoint technique à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires en un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2017.
- de transformer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 15 heures hebdomadaire en un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à raison de 18 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2017.

- **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL JEAN WIENER**

Dans le cadre de la mutualisation des compétences, et afin de tenir compte des besoins permanents au sein de l'Ecole de Musique du Pays du Der dans la spécialité tuba et trombone, il s'avère nécessaire d'augmenter l'amplitude de travail de l'agent non titulaire occupant les mêmes missions au sein du conservatoire à rayonnement intercommunal Jean Wiener

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1/01/2018.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à recruter sur ce poste, à défaut d'un fonctionnaire titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, un agent contractuel de droit public pour une durée de 1 an renouvelable, diplômé de l'enseignement supérieur ou titulaire du diplôme d'Etat, et dont la rémunération serait alors basée sur le 4^{ème} échelon du grade.

- **CRECHE « LE PETIT PRINCE » DE WASSY - MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet pédagogique au sein de la crèche Le Petit Prince de Wassy, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise souhaite renouveler la mise à disposition d'un éducateur de jeunes enfants.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la mise à disposition auprès de Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, d'un éducateur de jeunes enfants de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, à temps complet, pour une période de 3 ans, et ce à compter du 01/11/17
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ci-annexée, liant la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise et la Communauté d'Agglomération de Chaumont.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

SERVICE CIVIQUE : AGREMENT ET RECRUTEMENT

Rapporteur : M. BOZEK

• **DIRECTION JEUNESSE ET SOLIDARITE :**

Dans le cadre de la politique d'intégration en faveur de la jeunesse, la Communauté d'Agglomération souhaite accueillir, au sein de la Direction Jeunesse et Solidarité, un jeune dans le cadre d'un service civique.

Le service civique est une mission d'intérêt général pour des jeunes de 16 à 25 ans sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures.

La mission de service civique donne lieu au versement au volontaire d'une indemnité mensuelle de 472.97 € par l'Etat à laquelle s'ajoute une indemnité versée par la collectivité définie par la réglementation en vigueur d'un montant de 107.58 €.

La Directrice Jeunesse et Solidarité sera désignée comme tuteur et organisera la phase de préparation à la mission. Le volontaire sera également accompagné dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de la mission, son insertion sociale et professionnelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à demander un agrément au titre de l'engagement de service civique d'une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} octobre.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à accueillir un volontaire sur une période de 12 mois et pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N° 167-09-2017

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA MAIRIE DE RIVES DERVOISES

Rapporteur : M. BOZEK

◆ **RIVES DERVOISES**

Compte tenu des besoins en secrétariat de la Mairie de Rives Dervoises à hauteur de 24 h 30 par semaine, il convient de modifier l'amplitude hebdomadaire de la mise à disposition de l'agent communautaire, chargé de ces fonctions, auprès de cette collectivité.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant à la convention en date du 30 mars 2017 permettant la mise à disposition d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe auprès de la Mairie de Rives Dervoises à hauteur de 35 h hebdomadaire, et ce à compter du 1^{er} octobre 2017,

- et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition ci-annexé, liant la Communauté d'Agglomération et la Mairie de Rives Dervoises.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

AVENANT
A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA MAIRIE DE RIVES DERVOISES
en date du 12 juin 2017

Entre : La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise représentée par Monsieur Philippe BOSSOIS, Président, autorisé par délibération du Conseil communautaire du,

d'une part,

Et : La mairie de Rives Dervoises représentée par Monsieur Fabrice DOUET, Maire, autorisée par délibération du Conseil municipal du,

d'autre part,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant qu'il convient de modifier l'amplitude hebdomadaire de la mise à disposition de Madame Virginie MENTION auprès de la Mairie de Rives Dervoises et la faire évoluer à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2017,

Vu la demande adressée par Madame Virginie MENTION sollicitant sa mise à disposition à temps complet auprès de cette collectivité à compter du 1^{er} octobre 2017,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise met à disposition de la Mairie de Rives Dervoises, Madame Virginie MENTION, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 35h00.

Les autres dispositions de la convention susvisée sont inchangées.

Fait à Saint-Dizier, le

Pour la Communauté d'Agglomération
Saint-Dizier, Der et Blaise
Le Président,

Pour la Mairie de Rives Dervoises,
Le Maire,

Philippe BOSSOIS.

Fabrice DOUET.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

N°168-09-2017

APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMPTE RENDU DES DECISIONS

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 23 avril 2014 le Conseil de Communauté a notamment autorisé Monsieur le Président à prendre différentes décisions relevant de la gestion courante au titre de l'article L 5211- 10 du Code Général des Collectivités Locales.

Ce même article impose d'informer l'assemblée délibérante de toutes les décisions prises en vertu de la délégation précitée.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre connaissance des décisions suivantes prises depuis la dernière séance du Conseil Communautaire :

⇒ **Décision n° 15**

Dans le cadre de la création d'un réseau collectif de collecte et la mise en place de 27 branchements privés au réseau collectif et la réhabilitation de 6 installations d'assainissement non collectif sur la commune de Louze, il est décidé de solliciter l'accompagnement financier auprès du Conseil départemental de Haute-marne, de l'Etat (DETR), du GIP Haute-Marne, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Agglomération.

⇒ **Décision n° 16**

Afin d'assurer la mise en œuvre de la saison culturelle 2017/2018, la Communauté d'Agglomération sollicite l'accompagnement du Conseil Régional pour l'organisation de l'édition 2017/2018 au titre des dispositifs en faveur de la diffusion culturelle, des résidences artistiques, de l'organisation de festival et le renouvellement du partenariat financier du Conseil Départemental.

⇒ **Décision n° 17**

Dans le cadre de la démarche de réhabilitation de logements communaux préalablement initiée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Marne, il est porté le projet de rénovation de 6 logements situés sur les communes de Fontaines-sur-Marne, Chamouilley et Eurville-Bienville. Il est sollicité l'accompagnement financier auprès du GIP Haute-Marne, de l'Etat (FSIL), du Conseil Départemental et de l'Agglomération à hauteur de 610 766.95 Euros.

⇒ **Décision n° 18**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de Saint-Dizier, la Communauté d'Agglomération dispose de moyens financiers et humains pour assurer la bonne mise en œuvre et notamment un poste de responsable Politique de la Ville qui assure les missions de coordination et la mise en place du contrat. Il est décidé de solliciter l'accompagnement financier de l'Etat (Dotation politique de la Ville 2017) et l'Agglomération pour un montant de 53 441 Euros.

⇒ **Décision n° 19**

Dans le cadre de la mise en place d'un programme quinquennal sur la Communauté de Communes de la Vallée de la Marne et suite à la fusion, les travaux planifiés sont repris par l'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise. Il est décidé de solliciter l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Entente Marne de l'Agglomération à hauteur de 18 000 Euros pour l'entretien du ruisseau d'Osne et la réalisation d'interventions ponctuelles sur les rivières de l'ancien périmètre de la Vallée de la Marne.

Il est proposé au Conseil communautaire d'en prendre acte.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'en prendre acte.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON